



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution aux PFAS : interdiction de pêche dans le ruisseau de l'Ouffemaz

Lors d'analyses réalisées début 2025, des concentrations importantes de PFAS ont été mesurées dans les eaux de l'Ouffemaz, en aval du site de la protection civile de Gollion. A la suite de la détection de cette pollution, des investigations supplémentaires ont été entreprises sur le tronçon concerné. Celles-ci ont mis en évidence des teneurs en PFAS élevées dans des truites prélevées, raison pour laquelle, par mesure de précaution, une interdiction de pêche sur ce cours d'eau a été prononcée jusqu'à nouvel ordre. S'agissant de la qualité de l'eau potable, les analyses ont démontré qu'elle n'était pas touchée.

Comme annoncé le 6 mars dernier, des travaux de rénovation des infrastructures de la protection civile (PCi) à Gollion, situées dans le vallon de l'Ouffemaz, ont révélé une forte concentration de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans le sous-sol, ainsi que dans les eaux et les sédiments de l'Ouffemaz, un cours d'eau s'écoulant en contrebas de ce site. Ces substances proviennent des mousses anti-incendie utilisées lors d'exercices sur le site de la PCi depuis les années 1980 et retirées en 2011. Les autorités cantonales ont donc suspendu le chantier et mandaté des investigations complémentaires pour préciser le périmètre de la pollution et évaluer l'impact éventuel sur l'environnement et la qualité des eaux.

Teneurs élevées en PFAS dans les truites de l'Ouffemaz

A la suite de ces investigations supplémentaires, les prélèvements réalisés au mois de juin 2025 ont révélé que les truites contenaient des teneurs en PFAS élevées. Sur les 21 spécimens analysés, tous montraient des teneurs sensiblement supérieures à la limite fixée par la réglementation Suisse pour la pêche commerciale.

Bien que les normes de consommation ne s'appliquent pas à la pêche de loisir, tant que les poissons sont consommés par les pêcheurs eux-mêmes, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a prononcé une interdiction de pêche sur ce tronçon de l'Ouffemaz par mesure de précaution. Celle-ci est en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Le tronçon concerné mesure environ 600 m de long et se situe entre le site de la protection civile à Gollion et l'embouchure de l'Ouffemaz dans la Venoge (voir plan).

Cette pollution touche des eaux souterraines à proximité immédiate du site, les sédiments et les eaux superficielles de l'Ouffemaz en aval, qui ne sont pas utilisées pour la consommation. La consommation d'eau potable ne présente donc aucun risque.

Risque faible pour la Venoge

L'Ouffemaz est un petit affluent de la Venoge. Bien que les truites de l'Ouffemaz, dont la population n'est pas très nombreuse, puissent se déplacer vers la rivière, le risque de consommer des poissons contaminés pêchés dans la Venoge est jugé très faible. Par conséquent, aucune recommandation n'a été prononcée pour la pêche dans la Venoge et aucun impact n'a par ailleurs été observé sur la qualité des eaux.

Actuellement, les investigations se poursuivent sur le site d'entraînement, sous mandat de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Elles serviront à déterminer si des mesures d'assainissement sont nécessaires.

Le Canton de Vaud cartographie et recense les sites pollués depuis plusieurs années. Les sites susceptibles d'être pollués aux PFAS font l'objet d'investigations. La présence des PFAS dans les poissons des rivières vaudoises sera évaluée lors de futures campagnes cantonales d'analyses, actuellement à l'étude. Un décret adopté en 2024 par le Grand Conseil permettra la mise sur pied de mesures prioritaires et d'une stratégie PFAS à l'échelle du canton.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 09 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 63](tel:0213164363)